

Les conditions générales d'inscription

→ Période de stage :

- Du samedi 18 mai à 09h00 - Accueil de 09h00 à 09h30, jusqu'au dimanche 19 mai à 12h30

Coût du stage :

- **Les frais pédagogiques** : 220 euros
- **Les frais de restauration le midi** : 15€ le repas à la charge du stagiaire
- **Les frais de déplacement et d'hébergement** : à la charge du stagiaire

→ Qui peut s'inscrire ?

- Stage accessible à tous les nouveaux enseignants (diplômés depuis 2016 en priorité), titulaires du CFEB, CQP BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS en exercice dans une association affiliée à la FFJDA.
- Ce stage s'adresse aux enseignants nouvellement diplômés, désireux de trouver les ressources techniques, pédagogiques et environnementales pour assurer pleinement leur rôle.
- **La FFJDA convoque l'intéressé et en informe la ligue. Le stagiaire s'engage à participer à la totalité du stage.**

→ Comment s'inscrire ?

La fiche d'inscription et l'ensemble des renseignements sont sur le site de la FFJDA :

<https://www.ffjudo.com/formation-des-enseignants>

- ➔ en retournant la fiche d'inscription **au plus tard le 18 avril 2019 par courrier postal** à l'adresse suivante : **FFJDA / secteur formation** : 21-25 Avenue de la Porte de Châtillon - 75014 PARIS.
- ➔ accompagnée du règlement selon les modalités suivantes : **Chèque(s) à l'ordre de la FFJDA**
Merci d'indiquer vos nom et prénom au dos du chèque si celui-ci n'est pas à votre nom.

Pour les stagiaires :

- En 2 exemplaires : La convention de formation** signée et tamponnée par le club (financement par l'employeur, prise en charge par un OPCA) **OU** le **contrat de formation** signée par le stagiaire (financement personnel)
- Un chèque de 220 euros correspondant aux frais pédagogiques au plus tard le 18 avril 2019**
- Le cas échéant, un chèque de restauration du samedi midi de 15€**
- Les frais de déplacement, d'hébergement (à vous de prévoir votre logement) et de restauration sont à la charge des stagiaires

→ Comment financer votre formation ?

La **Fédération Française de Judo et Disciplines Associées (F.F.J.D.A)** étant déclarée organisme de formation sous le n° **OF 11 75 42098 75 – Siret n°784 573 792 000 24**, vous pouvez solliciter une aide auprès de votre OPCA pour la prise en charge des frais de stage liés à cette formation. ([voir fiche « comment financer votre formation »](#))

Vous avez également la possibilité de solliciter une demande de bourse auprès de la Fédération ([voir formulaire « demande de bourse fédérale »](#)).

IMPORTANT : afin de faciliter les demandes de prise en charge par un OPCA, il est nécessaire que le chèque des frais pédagogiques soit établi par l'employeur.

**La validation de l'inscription est soumise à la réception du / des chèque(s)
ainsi que de la convention OU contrat de formation joints à la fiche**